



AUTOCALL Trimestriel 2026

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé, selon les cas.
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.**
- **Titre de créance complexe émis par Natixis Structured Issuance SA, société d'émission au Luxembourg, détenue par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 16 Novembre 2016) dont l'investisseur supporte le risque de crédit.**
- **Éligibilité** : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.
La présente brochure décrit les caractéristiques de AUTOCALL Trimestriel 2026 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Caractéristiques de AUTOCALL Trimestriel 2026

AUTOCALL Trimestriel 2026 est un produit de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et ayant les caractéristiques suivantes:

- Une indexation au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50[®],
- Une **Observation Trimestrielle** du niveau initial de l'indice à partir de la fin de l'année 1.
- Un **remboursement automatique anticipé chaque trimestre (de la fin de l'année 1 à l'année 9)**, majoré d'une prime de 1,20% par trimestre écoulé, si à une Date d'Observation Trimestrielle le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial;
- Un **remboursement du Capital Initial à l'échéance** en cas de baisse limitée de l'Indice (niveau final de l'indice supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial);
- Un **risque de perte en capital à l'échéance** en cas de forte baisse de l'indice (niveau final de l'indice strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial). Par exemple si l'indice a baissé de 50%, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 50%.

Le terme « Capital Initial » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale de AUTOCALL Trimestriel 2026 soit 1000[€] par Titre de créance. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commission, prélèvement sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1000[€] à la Date d'Emission (le 30 Décembre 2016) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 30 Décembre 2026) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé, En cas d'achat après la Date d'Emission (le 30 Décembre 2016) et/ou de vendre du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis, Emetteur des Titres de créance.

Avantages

- L'investisseur peut bénéficier d'un **retour sur investissement potentiellement rapide** (chaque trimestre, de la fin de l'année 1 à l'année 9), avec obtention d'une plus value: remboursement automatique anticipé majoré d'une prime de 1,20% par trimestre écoulée si le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à l'une des Dates d'Observation Trimestrielle.
- **Le capital est remboursé à l'échéance** dès lors qu'au terme de la 10^e année (à la Date d'Observation Finale), le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial.

Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte partielle ou totale de son capital**:
 - **en cours de vie**, en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente;
 - **à l'échéance**, en cas de baisse de l'indice de plus de 40% (si au terme de la 10^e année, il clôture en dessous de 60% de son Niveau Initial), le rendement du produit à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice Euro Stoxx 50[®] autour du seuil des 60% de son Niveau Initial.
- Chaque trimestre, de la fin de l'année 1 à l'année 9, en cas de forte hausse de l'indice, la plus-value pour l'investisseur est limitée: **le gain maximum est plafonné à 1,20% par trimestre écoulé**.

L'investisseur **ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement**, qui peut varier de 1 à 10 ans.

- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut de l'Emetteur et du Garant** (qui induit un risque de remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit de l'Emetteur et du Garant** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).



Mécanisme de remboursement

A la Date d'observation initiale, on observe le plus bas niveau en clôture de l'indice et on le retient comme niveau initial

Mécanisme de remboursement automatique anticipé activable de la fin de l'année 1 à l'année 9

De la fin de l'année 1 à l'année 9, à une Date d'Observation Trimestrielle, dès lors que le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit (1) :

L'intégralité de son Capital Initial
+
une prime de 1,20% par trimestre écoulé

Mécanisme de remboursement final

A l'échéance des 10 ans, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50[®] par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable:

• Si l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit (1) :

L'intégralité de son Capital Initial
+
une prime de 1,20% par trimestre écoulé, soit un gain de 48,00%
(Soit un TRA de 4,00%(2))

Cas médian:

Si l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à 60 % mais inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit (1) :

L'intégralité de son Capital Initial

Cas défavorable:

• Si l'indice Euro Stoxx 50[®] est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit (1) :

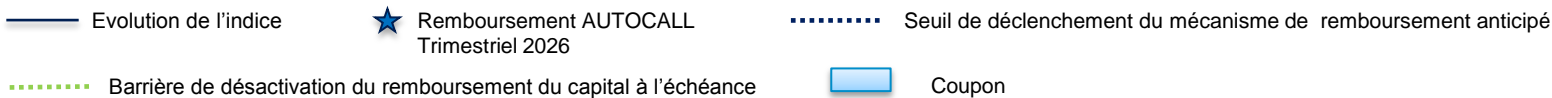
Le Capital Initial investi diminué de la baisse de l'indice Euro Stoxx 50[®]
Il subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance (perte partielle ou totale).

(1) Hors frais, hors fiscalité

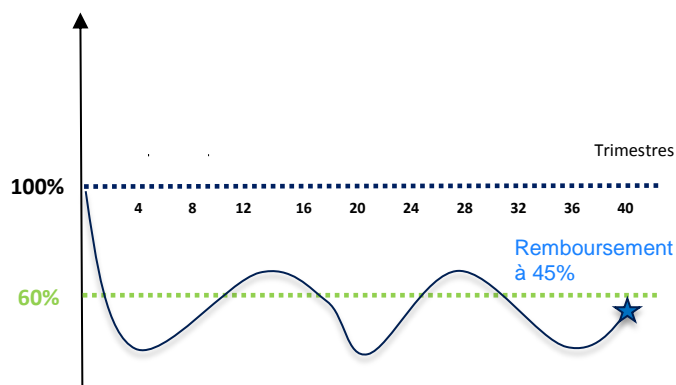
(2) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de rendements Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



Scénario défavorable : baisse de l'indice Euro Stoxx 50® la 10e année (baisse supérieure à 40 %)



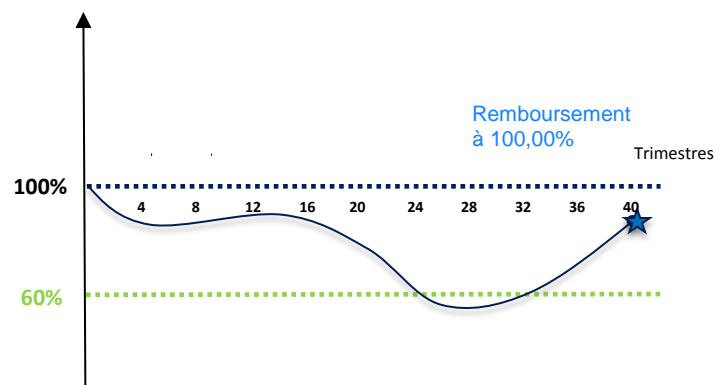
De la fin de l'année 1 à l'année 9, à chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.

A la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de Euro Stoxx 50® est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit un remboursement final de 45 % de son Capital Initial.

L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro Stoxx 50®, soit une perte de 55 %.

TRA (1) : -7,67% (identique à celui de l'indice)

Scénario médian : baisse modérée de l'indice Euro Stoxx 50® pendant toute la durée d'investissement

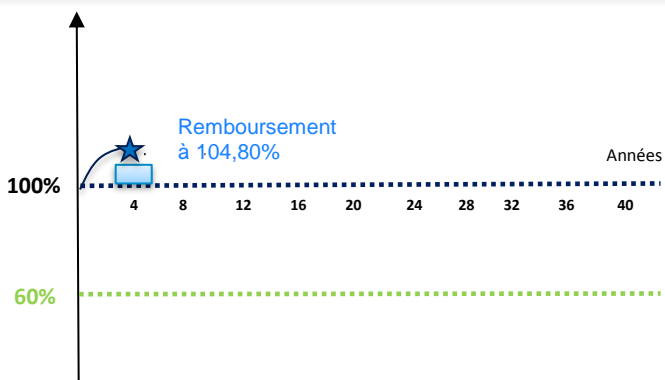


De l'année 1 à 9, à chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.

A la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® est égal à 90 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 10%), l'investisseur reçoit dans ce scénario l'intégralité du Capital Initial.

TRA (1) : 0%

Scénario favorable : hausse de l'indice Euro Stoxx 50® dès la 1ère année



A la fin de la première année, soit à la première Date d'Observation Trimestrielle, le Niveau de Clôture de l'indice Euro Stoxx 50® est égal à 110 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit le Capital Initial plus un coupon de 1,20% par trimestre écoulé, soit un total de 104,80%, plafonnant ainsi le gain à 4,80% contre 10% pour un investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50®.

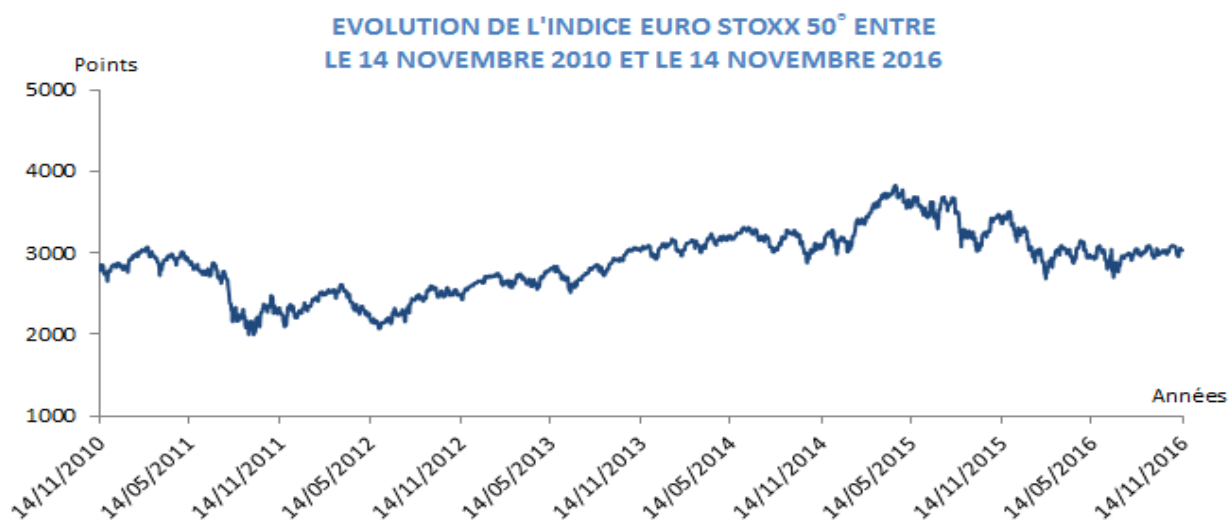
TRA (1) : 4,80%

(1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et / ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

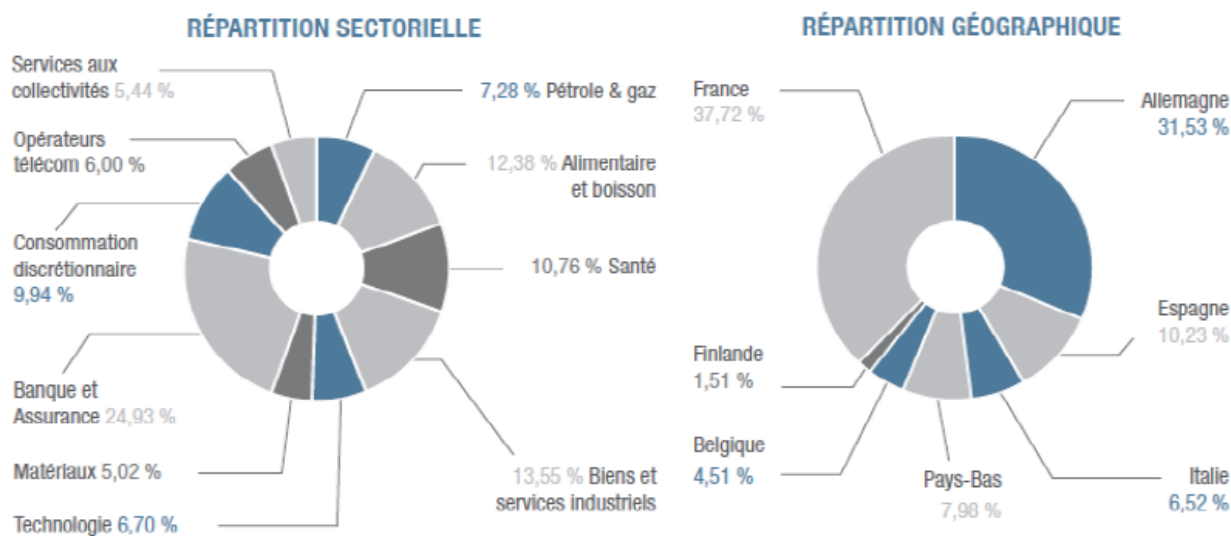
Informations

L'indice Euro Stoxx 50®: indice de référence de la zone euro

L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'indice EURO STOXX 50® ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.



Source: Bloomberg 14/11/2016





Instrument Financier	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis SA (notation au 16 Novembre 2016: Moody's: A2 / Fitch : A / S&P : A)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013220811
Prix d'Emission	100 % de la Valeur Nominale
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'Emission	100% de la Valeur Nominale
Montant Nominal Total	EUR TBD
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Indice	Indice Euro Stoxx 50® (code Bloomberg : SX5E)
Date d'Émission et de Règlement	30 Décembre 2016
Date d'Observation Initiale	16 Décembre 2016
Date d'Observation Finale	16 Décembre 2026
Dates d'Observation Trimestrielle	18/12/2017; 16/03/2018; 18/06/2018; 17/09/2018; 17/12/2018; 18/03/2019; 17/06/2019; 16/09/2019; 16/12/2019; 16/03/2020; 16/06/2020; 16/09/2020; 16/12/2020; 16/03/2021; 16/06/2021; 16/09/2021; 16/12/2021; 16/03/2022; 16/06/2022; 16/09/2022; 16/12/2022; 16/03/2023; 16/06/2023; 18/09/2023; 18/12/2023; 18/03/2024; 17/06/2024; 16/09/2024; 16/12/2024; 17/03/2025; 16/06/2025; 16/09/2025; 16/12/2025; 16/03/2026; 16/06/2026; 16/09/2026
Date de Remboursement Automatique Anticipée	02/01/2018; 03/04/2018; 02/07/2018; 01/10/2018; 31/12/2018; 01/04/2019; 01/07/2019; 30/09/2019; 30/12/2019; 30/03/2020; 30/06/2020; 30/09/2020; 30/12/2020; 30/03/2021; 30/06/2021; 30/09/2021; 30/12/2021; 30/03/2022; 30/06/2022; 30/09/2022; 30/12/2022; 30/03/2023; 30/06/2023; 02/10/2023; 02/01/2024; 02/04/2024; 01/07/2024; 30/09/2024; 30/12/2024; 31/03/2025; 30/06/2025; 30/09/2025; 30/12/2025; 30/03/2026; 30/06/2026; 30/09/2026
Niveau Initial	Le niveau observé à la Date d'Observation Initiale
Double Valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Périodicité de Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Le Jour de Négociation est défini comme un jour où le niveau de clôture du sous jacent est publié.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, NATIXIS assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat / vente (Bid / Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Commission de distribution	NATIXIS paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum égale à TBD% du montant effectivement placé. Le Client est informé que la Banque peut rétrocéder à ses partenaires, distributeurs des produits et services de la Banque, une quote-part de la commission de distribution, pour autant que la réglementation le permette. La Banque confirme que cette commission est destinée à améliorer la qualité du service fourni au Client et ne nuit pas à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ce dernier.
Liquidité	Quotidienne
Règlement / Livraison	Euroclear/ Clearstream
Agent de Calcul	Natixis
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro Stoxx 50®. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50®.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de crédit ou de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de NATIXIS est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité des Titres de créance, voire les rendre totalement illiquides.

Avertissement

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de EAVEST qui commercialise le produit AUTOCALL Trimestriel 2026

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des Titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. **CE DOCUMENT EST DESTINE A ETRE DISTRIBUE DANS LE CADRE D'UN PLACEMENT PRIVE EXCLUSIVEMENT.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTO RISES A SOUSCRIRE A CE PRODUIT.** En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des Titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'émetteur du produit, chargé de la distribution de ce produit, ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amené à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, Instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

Informations importantes

Le Prospectus de Base est disponible sur le site de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après l'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par l'European Central Bank (ECB).

